II

Le Haut Commissaire du Canada
au Ministre des Finances de Nouvelle-Zélande

HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

WELLINGTON, le 30 janvier 1946.

Cher monsieur Nash,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 3 novembre 1945 concernant le projet d'accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande portant exonération réciproque de l'impôt sur le revenu dans le cas de certains bénéfices d'agences, ainsi que du Mémorandum d'Accord annexé à cette note.

Les arrangements proposés dans le Mémorandum d'Accord ont été approuvés par le Gouvernement canadien et j'ai reçu l'autorisation de conclure l'Accord contenu dans le Mémorandum et d'accepter, à votre suggestion, que votre note et le Mémorandum d'Accord y annexé, ainsi que la présente réponse vous informant que les propositions sont acceptées par le Gouvernement canadien, constituent un accord formel entre nos deux Gouvernements, à compter du 3 novembre 1945.

Cordialement à vous,

W. A. RIDDELL